



# PROJET D'ETABLISSEMENT

## REGLEMENT DES ETUDES

### PROJETS PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF

57 chaussée de Tournai  
7520 Ramegnies-Chin  
Tel. : 069/590.650  
[www.st-andre.be](http://www.st-andre.be)  
[info@st-andre.be](mailto:info@st-andre.be)  
 [fb.me/ecolesar](https://www.facebook.com/ecolesar)

Année 2018-2019



# TABLE DES MATIÈRES

LE PROJET D'ETABLISSEMENT	PAGE 3
LE REGLEMENT DES ETUDES	PAGE 11
LE PROJET PEDAGOGIQUE	PAGE 16
LE PROJET EDUCATIF	PAGE 19



# 1. LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : SAINT-ANDRÉ PRIMAIRE

### L'institut Saint-André aujourd'hui : un système éducatif basé sur la confiance enseignants – élèves – parents

Une école maternelle et primaire à taille humaine. Tel est l'Institut Saint-André Tournai qui compte environ 320 élèves.

L'institut Saint-André s'efforce d'être une communauté chrétienne vivante, accueillante et enrichissante pour l'esprit et le cœur.

Située en ville et facilement accessible, notre école vous accueille dans des locaux agréables bordés d'espaces verts.

À l'Institut Saint-André, nous souscrivons aux quatre objectifs fondamentaux de l'enseignement tels qu'ils sont décrits à l'article 6 du décret « Missions » du 24 juillet 1997. Nous nous inscrivons dans les projets éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur (P.O.).

L'Institut Saint-André se veut un lieu de formation où chaque élève peut apprendre à maîtriser les compétences qui vont le mener au seuil de l'enseignement secondaire. Nous voulons aussi amener l'élève à développer sa propre méthode de travail ainsi qu'un esprit critique face à tout ce qui se présente à lui.

Nous travaillons en collaboration avec le Centre Psycho-Médico-Social (C.P.M.S.) libre de Tournai et le Centre de Médiation Scolaire de la Communauté Française de Belgique.

## Le champ pédagogique

### PASSAGE VERS LE SECONDAIRE

En parfaite collaboration avec notre école secondaire, nous mettons en place des moyens qui vont faciliter le passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire. Pour ce faire, une journée et des avant-soirées sont organisées par les secondaires pour rencontrer les élèves de sixième primaire et leurs parents. Des animations en collaboration avec le PMS permettent de préparer ce passage.

### ANNÉE COMPLÉMENTAIRE ET REMÉDIATION

Pour certains élèves, un temps plus long pourra s'avérer nécessaire pour acquérir les Socles de compétences requis au terme des deux premières étapes.

Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, l'équipe éducative, en accord avec les parents, décidera de faire bénéficier un élève d'une année complémentaire. Cette mesure s'accompagne de la constitution d'un dossier pédagogique qui :

- fait un constat des lacunes,
- décrit ce qui sera mis en place,
- acte l'évolution de l'élève.



L'élève pourra bénéficier de ce fait d'une organisation adaptée à ses difficultés avec, par exemple, un temps scolaire réparti sur deux classes.

Un élève ne bénéficie que d'une année complémentaire par étape. La première étape débute à l'entrée en maternelle jusqu'à la fin de la deuxième primaire. La deuxième étape commence en troisième primaire jusqu'en sixième primaire.

Au niveau des remédiations, l'organisation varie d'un cycle à l'autre. La remédiation peut être apportée par le titulaire ou par un instituteur polyvalent, individuellement ou en constituant des groupes de besoin.

## Le champ éducatif

### UNE POLITIQUE D'OUVERTURE

L'Institut Saint-André se veut une école ouverte en de très nombreux domaines. L'accès à la culture y occupe une place importante. C'est ainsi que nos élèves ont l'occasion d'assister à des spectacles à la Maison de la Culture de Tournai, au Créa-Théâtre... Nous organisons des excursions, des classes vertes, des visites de musées, ainsi que la mise en place de projets (Provélo, Agysont : rencontres intergénérationnelles, ateliers goût et cuisine...). En outre, l'école est équipée d'une bibliothèque ouverte aux élèves. De plus, l'école participe au projet « boîte à livres ». Il s'agit d'achats et de mutualisation de livres avec d'autres écoles, d'échanges d'activités entre enseignants autour du livre. Aussi, les élèves participent à des journées sportives.

Nous sensibilisons également nos élèves à la citoyenneté par des actions diverses qui peuvent impliquer toute l'école. La sensibilisation aux Droits de l'Homme est également une préoccupation.

### LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE

Le Conseil de participation souhaite développer et poursuivre, avec tous les partenaires, la ***mise en place des conditions d'un travail autonome***.

Il s'agit d'amener l'enfant à plus d'autonomie :

- dans les gestes simples et pratiques de la vie courante : ouvrir et fermer une porte, s'habiller seul, manger seul et proprement, se laver les mains, etc. ;
- dans l'apprentissage de l'autocorrection et de l'ordre dans les documents ;
- dans l'apprentissage de la gestion du temps (par ex. respect d'un planning en classe et à domicile) ;
- dans l'échange des méthodes personnelles de travail.

Le Conseil de participation souhaite favoriser *l'apprentissage de la tolérance, du respect des autres et des différences*. Il s'agit d'amener les élèves à plus de responsabilité :

- par l'établissement de lois claires (chartes, règlements) rédigés par les enfants pour mieux vivre à l'école ;
- par la réalisation de travaux d'équipe ;
- par la mise en place de conseils de classe pour échanger les idées, faire des suggestions, amener la discussion sur la manière de réagir à la violence et de gérer les conflits ;
- par le respect du code de vie de la classe, en mettant en pratique certaines valeurs telles que l'honnêteté, la politesse, le sens du service.

## PROPOSITIONS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

### *Les parents*

En inscrivant leurs enfants à l'école Saint-André, les parents deviennent partenaires de l'équipe éducative. Ils sont invités à jouer activement leur rôle de parents et à prendre conscience que l'autonomie se construit aussi à la maison et dans ce qui constitue le lien entre l'école et la famille.

Les parents, membres du Conseil de participation, s'engagent à :

- informer tous les parents sur les priorités exprimées dans le projet d'établissement ;
- rappeler l'un ou l'autre point précis des règlements discutés et établis avec les enfants.

### *Les enseignants s'engagent à :*

- veiller à ce que tous les enfants prennent connaissance des différents points du règlement, en fournissant un réel effort de diffusion via les différents canaux possibles : dessin, dramatisation, etc. ;
- aider les enfants à mieux respecter les consignes de travail face à une ou plusieurs consignes écrites ou orales, évaluer les résultats et trouver les moyens de les améliorer ;
- développer la construction et l'usage des référentiels.

### *Le Pouvoir Organisateur s'engage à :*

- veiller à la diffusion des différentes chartes établies par les enseignants et les enfants, en vue d'en garantir un meilleur respect ;
- réajuster régulièrement les différents points du règlement ;
- promouvoir une organisation régulière des conseils de classe. Ils devraient être institués dans le fonctionnement régulier de la classe et pas seulement prévus lorsque des problèmes importants sont à régler avec les enfants.

## Le champ relationnel

### ENTRAÏDE AU SEIN DE L'ÉCOLE

Un parrainage d'élèves de primaire est mis en place pour l'apprentissage du savoir-écrire.

Une attention particulière sera apportée aux élèves rejoignant notre établissement pour la première fois ou en cours de scolarité. Nous en attendons une meilleure intégration de tous au sein de l'école.

Les classes vertes, les activités parascolaires et les travaux de groupe que nous organisons favorisent également les relations.

### MIEUX SE CONNAÎTRE, MIEUX COMMUNIQUER

Des occasions (réunions de parents, Conseil de Participation, Conseil d'entreprise, fêtes d'école...) sont offertes aux membres du P.O., aux parents, aux enseignants afin de se rencontrer et de mieux se connaître.

L'école pratique une politique de dialogue lors des contacts avec les parents. En dehors des réunions organisées, des parents et des enseignants peuvent susciter une rencontre. Les parents peuvent aussi être associés au lancement d'un projet au niveau de l'école ou d'une classe.

## **2<sup>ème</sup> PARTIE : SAINT-ANDRÉ SECONDAIRE**

### **L'Institut Saint-André aujourd'hui : un système éducatif basé sur la confiance professeurs – élèves – parents**

Une école à taille humaine. Tel est l'Institut Saint-André qui compte environ 615 élèves : ni trop grande pour que chacun puisse connaître tous les autres, ni trop petite afin que l'on puisse y organiser des activités assez multiples et variées pour répondre aux aspirations diverses des individus qui la composent.

École catholique, l'Institut Saint-André s'efforce d'être une communauté chrétienne vivante, accueillante et enrichissante pour l'esprit et le cœur.

Même si nécessairement, en tant qu'école secondaire d'enseignement général de transition, elle ressemble aux autres écoles du même type d'enseignement, elle a ses caractéristiques propres.

Relativement proche de la ville et facilement accessible, l'Institut est bâti au milieu d'un parc, avec son aire de récréation qui s'ouvre sur les prés. Elle est tout espace et calme. Cadre idéal pour l'étude et le sport.

L'espace verdoyant et naturel qui entoure l'école explique, entre autres, la longue tradition de sport pratiqué en plein air l'été ou en salle l'hiver.

À l'Institut Saint-André, nous souscrivons aux quatre objectifs fondamentaux de l'enseignement tels qu'ils sont décrits à l'article 6 du décret « Missions » du 24 juillet 1997. Nous nous inscrivons dans des projets éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur (P.O.).

Notre école d'enseignement général se veut un lieu de formation où chaque élève peut apprendre à maîtriser les compétences qui vont le mener au seuil de l'enseignement supérieur. Nous voulons aussi amener l'élève à développer sa propre méthode de travail ainsi qu'un esprit critique face à tout ce qui se présente à lui.

Nous travaillons en collaboration avec le Centre Psycho-Médico-Social (C.P.M.S.) libre de Tournai et le Centre de Médiation Scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'école peut accueillir les élèves qui ont des difficultés motrices et/ou sensorielles et s'efforce de leur donner les meilleures chances de progresser dans leurs études.

## Le champ pédagogique

### PASSAGE DE CLASSE ET ORIENTATION

Dès le premier degré, nous mettons en place des moyens qui vont faciliter le passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire :

- une demi-journée et des avant-soirées pour rencontrer les élèves de sixième primaire et leurs parents ;
- un titulariat en première : une heure par semaine est spécifiquement consacrée à l'adaptation au secondaire (se prendre en charge, vivre en groupe, acquérir une méthode de travail...) ;
- des remédiations dans les branches de base (français, mathématiques, langues), ce qui permet une approche plus globale des problèmes d'étude et une aide individualisée aux méthodes de travail ;
- des cours de méthode personnalisés ;
- un programme « Clefs pour l'adolescence » auquel plusieurs enseignants se sont formés en vue d'aider le jeune à forger sa personnalité ;
- une étude dirigée, trois fois par semaine, de 16h30 à 17h30.

Si des élèves doivent accomplir une troisième année dans le premier degré, ils font l'objet d'un suivi spécifique au cours de cette année. Ils rencontrent de façon très régulière un enseignant qui les suit particulièrement.

Les passages de niveau, particulièrement celui de la troisième à la quatrième année, font l'objet de toute notre attention.

Tout au long des six années, les élèves sont encouragés à réfléchir sur leur parcours scolaire. Des séances d'information réunissant parents, élèves, professeurs et agents du C.P.M.S. ainsi que des contacts individuels aident les jeunes à trouver les filières d'étude qui sont les plus adaptées à leurs capacités, à leurs compétences et à leurs projets personnels.

En sixième, les élèves ont la possibilité de visiter des écoles supérieures et des universités dans le cadre de démarches personnelles et motivées afin de pouvoir s'orienter le mieux possible dans l'enseignement supérieur. Ils peuvent également découvrir les différentes orientations à travers le salon du SIEP.

Les élèves peuvent aussi participer à l'opération « Un jour... un job » en fréquentant une journée durant un professionnel de tel ou tel secteur.

### REMÉDIATION

La remédiation s'organise en première, deuxième et troisième dans les branches suivantes : français, mathématiques, langues modernes. Il y a une remédiation en mathématiques en quatrième, en cinquième et en sixième. Ces remédiations ont pour but de remettre à niveau dès que possible les élèves qui auraient pris du retard dans une de ces matières. L'existence de remédiations spécifiques ne doit pas faire oublier que la première remédiation a lieu au cours même. Des cours de méthode de travail sont également organisés pour les élèves en difficultés de la première à la quatrième année.

### TITULARIAT, TUTORAT, CONSEIL DE CLASSE, CONSEIL DE GUIDANCE

Titulariat, tutorat et conseil de classe sont essentiels à la bonne marche de l'école et doivent être valorisés.

Le ou la titulaire aura des liens privilégiés avec sa classe. L'heure de cours libérée en première année est un temps de rencontre possible. Dans ces rapports professeurs – élèves, on privilégiera la courtoisie et le respect mutuels.

Le rôle du tutorat prend de nos jours une place de plus en plus importante. Une relation de confiance peut ainsi s'établir entre un élève et son tuteur.



Le conseil de classe est un lieu de communication fort utile.  
Les conseils de guidance au premier degré renforcent le suivi des élèves.

## Le champ éducatif

### UNE POLITIQUE D'OUVERTURE

Le Conseil de Participation a choisi « l'ouverture » comme idée maîtresse guidant son action. Ce choix doit dynamiser l'école et promouvoir un climat où l'élève pourra à la fois s'épanouir et se former. Actuellement, l'école applique déjà une politique d'ouverture vers l'extérieur qu'elle ne demande qu'à développer.

Notre école secondaire se veut, à l'instar de notre école primaire, une école ouverte en de très nombreux domaines. L'accès à la culture y occupe une place importante. C'est ainsi que nos élèves ont l'occasion d'assister à des concerts « Jeunesses Musicales » à l'école, à des spectacles à la Maison de la Culture à Tournai. Nous organisons des excursions, des voyages, des échanges linguistiques, ainsi que des rencontres avec des personnalités extérieures.

Des élèves participent à des compétitions sportives (inter-écoles et inter-internats) et à différents concours (mathématiques, latin, anglais, orthographe,...).

Les retraites, en sixième année, sont des occasions d'approfondissement sur le plan de la découverte de soi ainsi que de leur dimension spirituelle. Nous sensibilisons également nos élèves à la citoyenneté par des actions diverses qui peuvent impliquer toute l'école.

La sensibilisation aux Droits de l'Homme est une préoccupation permanente. À ce titre, des groupes sont actifs dans le domaine des droits civils et politiques, dans le domaine des droits sociaux et économiques et en faveur du Tiers-Monde (Antenne Amnesty International, Jeune Magasin du Monde Oxfam, ASBL Action Sénégal, etc.).

Dès le départ, nous nous sommes engagés pleinement dans le projet WIN (Nouvelles technologies de l'information et de la communication). L'école possède les infrastructures et le matériel nécessaires et s'efforce de mettre ces nouvelles technologies au service de sa pédagogie. Exemple : des tableaux interactifs. Tous nos élèves peuvent y accéder. Une personne-ressource est responsable du bon fonctionnement du Centre Cyber-Média (C.C.M.) et de l'assistance auprès des élèves et des professeurs. Parce que nous souhaitons que les élèves utilisent cet outil à bon escient, l'école les éduque à avoir une attitude critique à l'égard de celui-ci.

En outre, l'école est équipée d'une bibliothèque largement ouverte aux élèves, de laboratoires de sciences et d'un jardin d'expérimentation.

On sait que la santé et le bien-être, de même que les diverses problématiques liées à l'alimentation, constituent aujourd'hui de grands sujets d'interpellation. Notre but est de favoriser le bien-être général de l'élève ; lui proposer une alimentation saine et équilibrée, des boissons « meilleures pour la santé » ; forger des mentalités et des habitudes alimentaires nouvelles. À partir de septembre 2018, les repas seront confectionnés en interne par notre chef de cuisine en favorisant les produits locaux et en développant un potager didactique.

La musique fait aussi partie de la tradition à l'Institut Saint-André. Nous comptons, parmi nos anciens, des jeunes qui sont déjà de grands musiciens. Mais la pratique musicale n'est pas réservée à l'élite : tous sont les bienvenus et tous les talents, petits et grands, s'expriment une année sur deux dans un FestiSAR avec également une animation théâtrale et une chorégraphie qui mêlent élèves et professeurs dans une ambiance chaleureuse et détendue.

Nous continuons à mettre l'accent sur l'amélioration de la communication au sein de l'Institut Saint-André. La question est donc « Comment optimiser les rapports entre tous les membres de la communauté éducative (professeurs et éducateurs – élèves – parents – direction – P.O.) ? ». Ces rapports doivent être régis par le respect fondamental de l'autre.

Les dimensions humaniste et chrétienne nous tiennent également à cœur. Soucieux des valeurs évangéliques, nous sommes à l'écoute de tout ce qui touche l'Homme.

Sur le plan pastoral, nous marquons les temps forts de l'année liturgique. Des retraites sont proposées aux élèves de sixième année. Tous sont invités à participer à des actions de solidarité.

## **DU TEMPS POUR CHANGER**

Il faut disposer de temps pour mettre en œuvre ce programme d'ouverture. C'est pourquoi nous nous efforçons de libérer pour tous une heure une fois par semaine. L'heure libérée permet aux professeurs et élèves de se rencontrer.

L'heure libérée doit permettre la tenue des activités :

- réunions du conseil des élèves ;
- séances de conseils de classe ;
- réunions de classe ;
- activités parascolaires comme le sport, les échecs, Amnesty, Oxfam, Action Sénégal,...

Il peut s'avérer utile de consacrer l'une ou l'autre journée du temps scolaire pour favoriser la rencontre. Nous sommes persuadés que ces mesures ne peuvent qu'améliorer la qualité du travail scolaire d'une part, du climat de l'école d'autre part.

## **DES ÉLÈVES QUI PARTICIPENT : LE C.E.S.A.R.**

Le Conseil des Élèves de Saint-André Ramegnies-Chin (C.E.S.A.R.) a le mérite d'exister de façon continue depuis une vingtaine d'années ; il est un lieu d'écoute, de parole et d'échange. Outre le temps à libérer, les moyens à mettre en œuvre sont les suivants :

- une prise en charge des plus jeunes par les plus âgés ;
- une sensibilisation au processus démocratique ;
- une possibilité de formation à la gestion d'un groupe pour les élèves responsables ;
- la prise en charge par le C.E.S.A.R. de certains problèmes d'école (boîte à suggestions) ;
- un regard positif et une reconnaissance des adultes ;
- une aide par le biais d'une animation extérieure.

## **Le champ relationnel**

### **ENTRAIDE AU SEIN DE L'ÉCOLE**

Le Conseil de Participation (C.P.) envisage aussi l'instauration de parrainage d'élèves de première et de quatrième respectivement par des élèves de cinquième et sixième. Une attention particulière sera apportée aux élèves rejoignant notre établissement en cours de scolarité. Nous en attendons une meilleure intégration de tous au sein de l'école. Des élèves de sixième pourraient seconder les titulaires le jour de la rentrée des premières.

### **TEMPS PARASCOLAIRE**

Les retraites, voyages, activités parascolaires et les travaux de groupe que nous organisons favorisent également les relations.



Des journées pourraient par ailleurs être libérées en début d'année pour favoriser l'aspect relationnel spécialement au deuxième degré. Ces journées seraient consacrées aux relations interpersonnelles proprement dites ou au lancement de projets.

L'idéal est de trouver des animateurs en communication. Il faudrait favoriser les contacts entre classes de troisième et quatrième en organisant par exemple un rallye pédestre ou à vélo durant une journée.

### **MIEUX SE CONNAÎTRE, MIEUX COMMUNIQUER**

Des occasions (Conseil de Participation, Portes Ouvertes) sont offertes aux membres du P.O., aux professeurs et éducateurs, aux responsables de l'Association de Parents (A.P.S.A.R.) et du C.E.S.A.R. ainsi qu'aux agents du C.P.M.S. de se rencontrer et de mieux se connaître.

L'école pratique une politique de dialogue lors des contacts avec les parents. En dehors des réunions organisées, des parents et des enseignants peuvent susciter une rencontre. Les parents peuvent aussi être associés au lancement d'un projet au niveau de l'école ou d'une classe.

Le site Internet de l'école, [www.st-andre.be](http://www.st-andre.be), peut favoriser cette communication. On y trouvera le calendrier scolaire, les moments forts de la vie à Saint-André, l'horaire des examens, les menus du restaurant, des textes écrits par les élèves... **Si des parents ne désirent pas que leur enfant apparaisse en photo sur le site, ils le signaleront dans un billet adressé à la direction.**

### **ÉLÈVES DÉLÉGUÉS**

Dans chaque classe, un élève est élu par ses pairs pour être leur porte-parole. Il s'adresse aux professeurs au nom de la classe pour évoquer des problèmes qui se posent ou propose des initiatives. Ces échanges seront naturellement toujours empreints de courtoisie. Il en est de même pour l'internat.

## 2. LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES

### POURQUOI UN RÈGLEMENT DES ÉTUDES ?

L'Institut Saint-André a toujours eu un règlement des études dont les clauses se trouvaient incluses dans le règlement d'ordre intérieur. Le décret « Missions » de juillet 1997 nous impose de l'expliciter davantage et d'en faire un document autonome. Nous sommes persuadés que c'est une bonne chose et que cela a le mérite de la clarté. Il s'agit d'un texte de référence pour tous les membres de la communauté éducative, élèves, parents et professeurs.

#### I. INFORMATIONS À COMMUNIQUER PAR LE PROFESSEUR AUX ÉLÈVES EN DÉBUT D'ANNÉE

- les objectifs de ses cours (conformément aux programmes, les compétences et savoirs à acquérir ou à exercer) ;
- les moyens d'évaluation utilisés ;
- les critères de réussite ;
- l'organisation de la remédiation.

#### II. ATTITUDE FACE AU TRAVAIL

Nous attendons des élèves une attitude correcte et constructive au cours. L'élève est partie prenante du bon déroulement de celui-ci.

Les notes de cours doivent être tenues à jour avec grand soin, même en cas d'absence. Il en va de même du journal de classe, qui est un document officiel.

L'élève mettra tout en œuvre pour donner au travail scolaire la place qui lui revient et s'appliquera à fournir des efforts réguliers et soutenus.

Les exigences portent notamment sur :

- le sens des responsabilités qui se manifestera entre autres par l'attention, l'expression, la prise d'initiative, le souci du travail bien fait, l'écoute ;
- l'acquisition progressive d'une méthode de travail ;
- la capacité de s'intégrer à une équipe et d'œuvrer solidairement à l'accomplissement d'une tâche ;
- le respect des consignes données ;
- le soin dans la présentation des travaux ;
- le respect des échéances.

#### III. ÉVALUATION

Les élèves sont évalués tout au long de l'année par des interrogations et des travaux.

Cette évaluation échelonnée doit permettre à l'élève de prendre conscience d'éventuelles lacunes et de recevoir des conseils pour y remédier. Les conseils seront dispensés tout au long du parcours de l'élève, plus particulièrement par la voie du bulletin.

En décembre et en juin, l'élève passe une série de bilans (les épreuves certificatives) qui font la synthèse de son cheminement pendant le semestre qui précède.

Le travail journalier intervient à raison de 40% dans l'évaluation globale au premier degré, de 30% au deuxième degré et de 20% au troisième degré.

Les résultats des élèves sont exprimés en pourcentages. Il faut 50% pour réussir.

Particularité en langues modernes : l'élève réussit son année :

- quand il obtient des résultats satisfaisants dans les quatre compétences ;
- quand il obtient des résultats satisfaisants dans au moins trois compétences et qu'il a obtenu un minimum de 35% dans la quatrième. Le seuil de réussite d'une compétence est fixé à 50%.

Les parents et les élèves sont avertis en début d'année du calendrier des remises des bulletins.

Ceux-ci seront remis signés par les parents le premier jour ouvrable qui suit.

En fin d'année scolaire, les parents (ou les élèves majeurs) viennent chercher le bulletin à l'école selon un horaire fixé par celle-ci.

#### **IV. ABSENCE AUX EXAMENS**

L'élève qui s'absente à un examen sans motif légitime ne peut poursuivre la session d'examens.

L'élève qui, pour un motif légitime laissé à l'appréciation du Chef d'établissement, ne peut participer à un examen à la date prévue, peut présenter cet examen au cours de la même session d'examens pour autant que l'organisation des examens le permette, et moyennant l'accord de la direction et du professeur concerné.

L'élève doit signaler son absence au plus tard le jour même de l'examen et remettre son certificat médical dans les plus brefs délais au secrétariat de l'école.

Toute absence dans les trois jours qui précèdent un examen doit également être couverte par un certificat médical.

#### **V. LE CONSEIL DE CLASSE**

Le conseil de classe désigne l'ensemble des membres du personnel, direction et enseignants, chargés de former un groupe déterminé d'élèves, d'évaluer leur formation et de prononcer leur passage dans l'année supérieure. Les conseils de classe se réunissent sous la présidence du chef d'établissement ou du sous-directeur.

Sont de la compétence du conseil de classe les décisions relatives au passage de classe (attestations d'orientations A, B ou C) ou de cycle et à la délivrance des diplômes, certificats et attestations de réussite.

Un membre du centre P.M.S. ainsi que les éducateurs de niveau peuvent y assister avec voix consultative.

Au terme des huit premières années de la scolarité, le conseil de classe est responsable de l'orientation.

Au cours des humanités générales, l'orientation associe les enseignants, le centre P.M.S., les parents, les élèves. Elle est une tâche essentielle du conseil de classe.

En cours d'année scolaire, le conseil de classe est amené à faire le point sur la progression des apprentissages, sur l'attitude du jeune face au travail, sur ses réussites et ses difficultés. Il analyse essentiellement les résultats obtenus et donne aussi des conseils dans le but de favoriser la réussite. Il peut également se réunir à tout moment pour traiter de situations disciplinaires particulières ou pour donner un avis dans le cadre d'une procédure d'exclusion d'élève.

Le conseil de classe prend des décisions qui sont collégiales, solidaires et dotées d'une portée individuelle. Il fonde son appréciation sur les informations qu'il est possible de recueillir sur l'élève. Ces informations peuvent concerner les études antérieures, les résultats d'épreuves organisées par les professeurs, des éléments



contenus dans le dossier scolaire ou communiqués par le centre P.M.S. ou des entretiens éventuels avec l'élève et les parents.

Les débats ont lieu à huis clos. Tous les participants ont un devoir de réserve sur les débats qui ont amenés à la décision, ce qui n'empêche pas d'expliquer les motivations de celle-ci à l'élève et à ses parents.

### **Communication des résultats en juin**

Parents et élèves seront avertis dès avant la session de bilans des dates et heures auxquelles ils peuvent s'adresser à l'école (en s'y rendant ou par téléphone) pour connaître le type d'attestation qui a été délivré par le conseil de classe. Ils peuvent aussi être informés d'éventuels examens de passage. Les procédures de recours interne concernent les attestations B et C et les examens de passage. Les procédures de recours externe ne concernent que les attestations B et C et non les examens de passage. Les résultats seront confirmés dans le bulletin.

Nonobstant le huis clos et le secret de la délibération, le chef d'établissement ou le sous-directeur fournit, le cas échéant, par écrit, si une demande expresse lui est formulée par l'élève majeur ou les parents, s'il est mineur, la motivation précise d'une décision d'échec ou de réussite avec restriction.

L'élève majeur ou, s'il est mineur, ses parents peuvent consulter autant que faire se peut en présence du professeur responsable de l'évaluation, toute épreuve constituant le fondement ou une partie du fondement de la décision du conseil de classe. Les parents peuvent se faire accompagner d'un membre de la famille. Ni l'élève majeur, ni les parents ou la personne investie de l'autorité parentale de l'élève mineur ne peuvent consulter les épreuves d'un autre élève.

### **Appel**

Les parents ou l'élève, s'il est majeur, peuvent être amenés à contester une décision du conseil de classe.

Les parents ou l'élève, s'il est majeur, qui souhaitent faire appel de la décision du conseil de classe en font la déclaration au chef d'établissement, en précisant les motifs de la contestation. Et ce dans les deux jours qui suivront la décision du Conseil de classe.

Le chef d'établissement acte les déclarations des parents ou de l'élève, s'il est majeur. Ce procès-verbal est signé par les intéressés. Le chef d'établissement instruit la demande.

**En cas de nécessité, c'est-à-dire d'élément neuf** par rapport aux données fournies en délibération, ou de vice de forme, le chef d'établissement convoquera un nouveau conseil de classe pour qu'il reconsidère sa décision à la lumière des nouvelles informations. Seul le conseil de classe est habilité à prendre une nouvelle décision. La décision est notifiée par envoi recommandé.

Pour la deuxième session, la même procédure s'applique.

### **Recours**

Dans les 10 jours de la réception de la notification de la décision prise suite à une procédure interne, l'élève majeur ou ses parents, s'il est mineur, peuvent introduire un recours contre la décision du conseil de classe auprès du conseil de recours.

Le recours est formé par l'envoi à l'administration d'une lettre recommandée comprenant une motivation précise et, éventuellement, toute pièce de nature à éclairer le conseil. Ces pièces ne peuvent cependant comprendre des pièces relatives à d'autres élèves.

Adresse :  
 Conseil de recours de l'enseignement confessionnel  
 Monsieur le Directeur Adjoint,  
 Service général de l'enseignement secondaire  
 Rue Adolphe Lavallée, 1  
 1080 BRUXELLES

**La copie du recours est envoyée le même jour au chef d'établissement par recommandé.**

### **Attestations**

#### **Premier degré.**

Au terme du premier degré, l'élève reçoit un Certificat attestant la réussite du premier degré (CE1D).  
 Si le conseil de classe ne certifie pas la réussite du premier degré de l'enseignement secondaire, il délivre un rapport de compétences qui oriente l'élève en deuxième année supplémentaire (2S).

Remarque : si l'élève a épuisé ses trois années d'étude au premier degré sans avoir acquis toutes les compétences demandées, le conseil de classe délivre un rapport de compétences qui définit les formes d'enseignement et sections que l'élève peut fréquenter en troisième année et en informe les parents.

**On trouvera la description exhaustive de la sanction des études applicable au premier degré de l'enseignement secondaire dans les décrets du 30 juin 2006 et du 11 avril 2014.**

#### **Deuxième degré.**

Au terme des autres années, l'élève se voit décerner une attestation d'orientation A, B ou C.

L'attestation d'orientation A fait état de la réussite et du passage dans l'année supérieure, sans restriction.

L'attestation d'orientation C marque l'obligation de redoubler.

L'attestation d'orientation B fait état de la réussite d'une année mais limite l'accès à certaines formes d'enseignement, de sections ou orientations d'étude de l'année supérieure. Une attestation B ne sera jamais délivrée à la fin de la cinquième année organisée au troisième degré de transition.

La restriction mentionnée sur l'attestation B peut être levée :

- a. par la réussite de l'année immédiatement supérieure suivie dans le respect de la restriction mentionnée ;
- b. par le redoublement de l'année d'étude sanctionnée par cette attestation ;
- c. par le conseil d'admission dans le cas où, après avoir terminé une année avec fruit, un élève désire recommencer cette année dans une autre forme ou subdivision d'enseignement dont l'accès lui avait été interdit.

*En délibération de fin d'année, la moyenne pondérée est également un critère de passage. Ainsi l'élève qui n'obtient pas une cote globale de 50% pour l'ensemble des branches pour toute l'année n'a pas droit à une attestation A.*

*Au troisième degré, cette cote globale négative débouche sur une attestation C.*

Pour ce qui concerne les activités au choix, la politique de l'école veut que les élèves ayant poursuivi une activité en début de sixième la continuent jusqu'en fin d'année scolaire.



### TVC et examens de seconde session

- Les TVC (travaux de vacances avec contrôle) concernent les branches dans lesquelles un élève présente des déficiences qui ne sont pas de nature à mettre en cause le passage de classe.
- L'examen de seconde session doit permettre à un élève de récupérer des lacunes graves qui compromettent le passage de classe. La sanction de l'année est alors reportée au mois d'août. Si nous donnons un examen de seconde session, cela signifie que nous envisageons le redoublement en cas d'échec, ou une AOB. Un résultat tangent peut déboucher sur une mesure de faveur.
- **Les examens de seconde session sont invariablement placés à la fin du mois d'août. Aucun examen ne sera organisé au début du mois de septembre. Les parents sont instamment priés de tenir compte de cette particularité du calendrier.**

## VI. CONTACT ENTRE L'ÉCOLE ET LES PARENTS

L'Institut Saint-André accorde une importance primordiale aux contacts entre les parents et l'école. Il désire favoriser toutes les occasions de contact. Il existe une Association des Parents fort active qui maintient le dialogue avec la direction et les enseignants.

Des réunions de parents sont organisées en octobre, lorsque l'année est amorcée, ainsi que lors des remises de bulletin en décembre et en juin. Une réunion sur convocation est généralement organisée avant le congé de Pâques afin de faire le point sur la situation de certains élèves.

Il y a aussi des réunions d'orientation dans les classes concernées.

En dehors de ces réunions officielles, les parents peuvent rencontrer la direction, le titulaire ou les professeurs sur rendez-vous, les jours ouvrables.

Des contacts peuvent également être sollicités avec le centre P.M.S., soit par les parents ou par les élèves (069/22.19.63).

Un collaborateur du centre P.M.S. tient une permanence à l'école tous les mercredis de 9h à 12h.

### 3. LE PROJET PÉDAGOGIQUE DE LA FÉDÉRATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CATHOLIQUE EN APPLICATION À L'INSTITUT SAINT-ANDRÉ DE RAMEGNIES-CHIN

#### I. L'ÉCOLE

##### **L'école, lieu de savoir et d'héritage...**

L'école est un lieu de vie pour le jeune, mais elle l'est sur un mode particulier : celui du **rapport au savoir et à l'apprentissage**. Sans en avoir le monopole, l'école a pour devoir de lui proposer des connaissances, de l'aider à maîtriser des compétences, des habiletés intellectuelles et manuelles ainsi que des savoir être qui contribueront à relier le jeune à la société. Elle fera ainsi accéder la génération montante à une mémoire et à des références collectives, l'éduquant concrètement, par son organisation quotidienne, à des attitudes démocratiques, civiques, critiques, soucieuses du bien commun. En cela, elle collabore, chaque fois que c'est possible, avec les familles, premier lieu où se transmet une culture et où s'apprend le lien social. Cela implique, dans l'enseignement catholique, entre autres, la transmission de l'héritage culturel chrétien et la proposition de l'Évangile comme ferment de **liberté** et **sens possible** de la vie pour l'homme engagé dans l'œuvre de création.

##### **L'école, lieu de sens...**

Ces connaissances, ces pratiques et ces attitudes seront plus solidement acquises si elles ont été construites ou au moins perçues dans leur **contexte** et leur **histoire** et situées dans le **système** dont elles font partie. L'élève en saisira d'autant mieux la signification et la nécessité qu'elles proposent des réponses à ses questions, qu'elles lui permettent de résoudre des problèmes, qu'elles sont articulées, par des liens cohérents, à des pratiques ou à des savoirs déjà installés et qu'elles lui donnent finalement de mieux comprendre le monde.

##### **L'école, instrument d'insertion...**

Les savoirs et techniques transmis par l'école doivent être régulièrement **actualisés**. C'est seulement si elle s'ouvre aux réalités socio-économiques et culturelles contemporaines que l'école pourra prendre en compte le désir d'insertion des jeunes dans la vie relationnelle, citoyenne et professionnelle. Les **technologies nouvelles** – notamment de communication –, la pratique adéquate du **stage** ou de **l'alternance** seront mises au service de stratégies de formation appropriées aux besoins divers des jeunes.

#### II. LES ENSEIGNANTS

##### **Par des enseignants reconnus comme *acteurs essentiels*...**

Quel que soit l'angle à partir duquel on envisage le projet pédagogique que l'école secondaire catholique se donne, il faut mesurer le rôle et la place indispensables qu'y prennent les enseignants. Rien ne se fait sans les femmes et les hommes qui, chaque jour, rencontrent les jeunes dans leurs réalités, aux prises avec leur projet de vie et d'apprentissage. C'est bien par les enseignants que les grands objectifs de l'enseignement se trouvent concrètement poursuivis.

La gravité de la tâche dit assez que les enseignants, les éducateurs, les directions sont au sein de l'école **de réels acteurs politiques de la société**. C'est leur dignité de se forger une culture de métier renouvelée, participative, en intelligence critique avec la société entière qui doit les reconnaître et leur faire confiance.

**Par des enseignants qui analysent ce qui change dans leur fonction et dans l'apprentissage et en tirent les conséquences...**

Cette culture professionnelle peut être vécue dans un sentiment de fierté et d'appartenance. Elle permettra que se développent en chacun de nouvelles capacités d'analyse portant sur les changements de sa fonction et sur les démarches d'apprentissage qu'il met en œuvre. Elle trouvera des expressions concrètes à travers le projet d'établissement.

Le métier change. Il implique sans doute, progressivement, un exercice plus collectif et une place à faire à de nouvelles méthodes. Il appartient aux enseignants d'en inventer les chemins. Il reste cependant que la relation pédagogique implique un engagement singulier de chaque enseignant, appelé à reconnaître ses valeurs pour décider de son action.

Par des enseignants qui peuvent bénéficier d'une formation continue et de temps d'échanges...

La cohérence, l'existence même du projet pédagogique que les enseignants traduiront en actions concrètes dans le projet d'établissement supposent que se développe une formation continue praticable et que se mettent en place des lieux et des temps d'échanges professionnels effectifs entre enseignants.

### III. L'ÉLÈVE

#### **Pour un élève autonome, qui dialogue et s'exprime...**

Dans le processus d'appropriation des compétences, des savoirs et des techniques, on privilégiera les méthodes qui favorisent **l'autonomie** de l'élève, le développement de sa curiosité, de son désir et de sa capacité d'apprendre progressivement par lui-même. On visera, de cette manière, la construction d'un **jugement personnel** ainsi qu'une auto-évaluation référée à des critères pertinents, conscients et convenus.

Une place centrale sera faite au **questionnement**, qui évite tout dogmatisme, à la dialectique qui confronte les points de vue, à la résolution de problèmes, qu'ils soient présents dans la réalité ou proposés à la curiosité des esprits.

Le jeune maîtrisera d'autant mieux son apprentissage que celui-ci aura été le fruit d'un dialogue et d'une **interaction constante** avec autrui : maîtres, condisciples, auteurs du passé. La formation conçue ainsi dans sa dimension d'œuvre collective et réciproque comprendra aussi la relation aux experts, aux documents, matériaux et instruments de référence...

On perçoit l'importance que revêt dans ce cadre la maîtrise de la **langue d'enseignement**, orale et écrite, comme outil permanent de découverte de soi, des autres, du monde et comme instrument de communication, de développement de la pensée analytique, de l'intelligence critique et de l'esprit de synthèse autant que d'intégration sociale et de créativité.

Dans cette conception de l'apprentissage, la **dimension affective** ne peut être négligée, non plus que le rôle du désir, de l'émotion, des empathies.

La part faite à **l'infériorité et à la sensibilité esthétique** et, à partir d'elles, une large ouverture à la **dimension du bien et du beau** et aux voies de l'expression artistique ne pourront qu'approfondir la conception globale que le jeune se fera de l'humain.

#### **Pour un élève reconnu dans sa différence et soutenu dans son projet de réussite...**

Cette approche de l'apprentissage engage à prendre en considération la différence des acquis, des motivations, des rythmes, des milieux socio-culturels. Il n'y a ni voie unique ni système-miracle. **La bonne méthode est plurielle** : c'est elle qui fait progresser et réussir, qui respecte la personnalité de l'élève... et du maître, sans négliger pour autant les efforts de **standardisation des objectifs et des compétences** évaluables au terme du degré ou des études secondaires.

#### **Pour un élève orienté dans le respect de ses aptitudes et des exigences de la société...**

Cette standardisation équilibre et complète la différenciation des moyens d'apprentissage. Elle met pratiquement l'école et ses différents acteurs – enseignants et apprenants solidaires – devant une obligation de résultats. L'effort de démocratisation des études, qui a déjà permis l'accès des études secondaires à l'ensemble de la population, doit viser l'idéal **d'une vraie réussite de chacun, dans toutes les dimensions de sa personne**. Cette visée féconde situe l'ensemble de la scolarité obligatoire dans une perspective qui favorise **l'orientation** de l'élève et la maturation de son **projet personnel**, plutôt que dans une perspective de sélection par l'échec.

Doter chaque élève des compétences et des savoirs nécessaires à la poursuite de son projet, exiger de chacun son maximum d'excellence, favoriser **l'égalité des chances** en assurant à certains un surcroît d'attention et de moyens, à d'autres, par contre, des performances à leur mesure et, à tous, des défis, c'est dans cette vision démocratique que l'école visera l'égalité des résultats.

Dans cet ordre de préoccupation, une attention particulière sera apportée aux vrais « démunis économiques » et, sans rien brader, aux difficultés qui peuvent perturber leur relation à la culture scolaire et aux savoirs. Il conviendra en outre d'aborder le public de l'enseignement spécialisé avec toute la différenciation nécessaire sur le plan pédagogique. Tout sera mis en œuvre à tout niveau pour intégrer le jeune scolarisé, socialement et, chaque fois que possible, pour le préparer à une profession.

#### IV. LA SOCIÉTÉ

##### Vers une société solidaire...

Cette tension vers l'obligation de résultats, qui vise l'exhaussement du niveau de culture et de compétence de l'ensemble de la population, exige un climat de **coopération** et de **solidarité**, initiation à la vie en société. **Elle implique la conviction que tous peuvent réussir, et en même temps que rien ne s'obtient sans effort.** Elle demande l'entraide, la coopération et une saine émulation. Faire l'expérience de l'intérêt commun dans l'apprentissage peut entraîner une valorisation du travail en équipe où une réussite partagée transcende rivalités et concurrences.

##### Vers une société qui valorise...

Là aussi **le respect des différences**, l'écoute, la mise en valeur de la variété des talents, la patience, la constance devant la diversité des maturations intellectuelles et affectives seront les gages du succès. L'échec lui-même, s'il devait avoir lieu, pourrait avoir un sens à condition d'être compris par le jeune, d'être accompagné et surtout « positif ».

##### Vers une société de citoyens...

Ces pratiques, vécues dans la difficulté bien réelle de publics de plus en plus hétérogènes, appellent nécessairement au cœur même de la classe et de l'école, conçues comme un lieu de construction active de soi et de socialisation, des règles de vie en commun, une habitude du respect réciproque, le **refus de la violence** et une progressive intériorisation de la **loi**. Les règles de vie qui traduisent celle-ci dans la vie scolaire quotidienne doivent être claires, cohérentes, autant que possible conçues ensemble, connues de tous, partagées et respectées par tous. Elles impliquent, si nécessaire, sanctions et arbitrage. Chaque jeune fera ainsi, dans l'expérience collective, son **apprentissage de la citoyenneté adulte**. Respect de soi et respect d'autrui s'articulent en pratiques citoyennes, lorsqu'on apprend ensemble.

Règles de vie communes et apprentissage collectif trouveront d'autant mieux leur équilibre qu'on y aura fait place au corps, au sport, à la gestion du stress et à l'éducation à la santé.

#### V. ENVOI

À chaque communauté éducative revient de faire vivre le projet pédagogique adopté par le Pouvoir organisateur. Il ne portera vraiment du fruit que si les convictions annoncées par le projet sont approfondies et échangées, que si elles se rapportent à des valeurs partagées.

Que cet échange et ce partage permettent à chacun de prendre sans fard la mesure des défis de notre temps à l'école et à l'école chrétienne et de se projeter dans l'avenir avec des points de repère et des visées claires !

Le proverbe dit : « Si tu veux tracer ton sillon droit, accroche ta charrue à une étoile ! »

## 4. LE PROJET ÉDUCATIF

### INTRODUCTION : les intentions des fondateurs

Selon les besoins du temps, les communautés chrétiennes ont pris, de façons diverses, leurs responsabilités dans l'éducation des jeunes.

Au fondement de l'école chrétienne se trouve l'intuition que la formation de l'homme et l'éveil à la foi chrétienne forment une unité. Les écoles chrétiennes d'aujourd'hui continuent cette tradition marquée par l'empreinte des fondateurs.

Le Centre d'Enseignement « Institut Saint-André de Ramegnies-Chin et Tournai » en sa qualité d'organisateur des établissements « École fondamentale de Tournai » et « École Secondaire de Ramegnies-Chin » s'inscrit dans cette ligne de l'école chrétienne.

Pour les Religieuses de Saint-André, impossible de dissocier la vie d'éducatrice de leur vie chrétienne exprimée dans leur vie religieuse.

« L'amour du Christ nous presse » dit Saint-Paul (2 cor 5,14).

C'est la force de cet amour qui suscite et justifie l'œuvre apostolique incarnée dans les institutions scolaires des Religieuses de Saint-André.

Leur pédagogie est inspirée de celle de Saint Ignace de Loyola, fondateur des Jésuites. Elle est basée sur les valeurs évangéliques, respectueuses de l'homme, de sa liberté et de sa culture.

À Saint-André, on s'efforce :

- d'offrir aux élèves un milieu harmonieux où l'élève se sent en confiance et personnellement aimé de ses éducateurs ;
- d'accueillir les élèves tels qu'ils sont, chrétiens et non chrétiens, tout en leur communiquant une doctrine solide pour, d'une part, conforter les croyants et, d'autre part, ouvrir au monde de la Foi ceux et celles qui sont « chercheurs de Dieu » ;
- d'éduquer au discernement ;
- de structurer la personne, libérant par la maîtrise de soi, ses richesses en puissance ;
- de développer le sens de l'écoute et du dialogue ;
- de faire appel à la disponibilité et au service ;
- d'éduquer au sens des responsabilités et à la fidélité de la parole donnée ;
- d'ouvrir à l'universel ;
- d'apprendre aux élèves à savoir évoluer dans un monde en pleine mutation.

Ces objectifs se réalisent dans un esprit de fête : la joie d'être ensemble qui entretient un esprit de famille.

La qualité du travail intellectuel est, bien sûr, considéré comme une des valeurs auxquelles Saint-André est attentif ; d'où le souci d'intégrer valeurs profanes et religieuses dans l'approche rigoureuse de la culture éclairée par le message chrétien.

### AU NIVEAU DE LA SOCIÉTÉ



Le Pouvoir Organisateur adhère aux objectifs généraux de l'enseignement, tels qu'ils sont définis dans le « Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire » de juillet 1997 :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

### AU NIVEAU DE L'ÉCOLE CHRÉTIENNE

Le Pouvoir Organisateur adhère aux objectifs contenus dans le document « Mission de l'école chrétienne » rédigé par le Conseil Général de l'Enseignement Catholique de mai 1995.

#### Service de l'homme et amour de Dieu

En travaillant au bonheur de l'homme et au bien de la société, notre enseignement travaille à l'avènement du Royaume de Dieu : l'amour de Dieu et l'amour du prochain ont partie liée ; ils sont source de libération et d'émancipation pour l'homme.

#### Éducation aux valeurs

Notre enseignement, qui a à cœur de promouvoir dans sa démarche éducative toutes les valeurs qui appartiennent au bien commun de l'humanité (respect de l'autre, confiance dans les possibilités de chacun, sens du pardon, don de soi, solidarité responsable, intériorité, créativité, attention aux plus démunis), veillera à opérer une authentique symbiose entre Évangile et culture humaine.

#### Inspiration chrétienne

L'école chrétienne à laquelle nous appartenons, entretient vivante la mémoire de l'événement fondateur : la vie, la passion, la Résurrection de Jésus-Christ. Nous croyons que cet événement est capable d'éclairer le sens que chacun(e) cherche à donner à son existence personnelle et collective, et qu'il offre à chacun(e) la possibilité d'une « vie » nouvelle (Jean X, 10).

Elle offre à chacun(e) la liberté de construire sa propre identité en relation avec le Dieu de Jésus et de se sentir interpellé(e) par la Bonne Nouvelle de l'Évangile.

#### La tâche au concret

Cette tâche s'effectue dans l'activité même d'enseigner, car là où se construisent les savoirs et les savoir-faire, se forment l'esprit et le sens de la vie.

Le cours de religion contribue grandement à cette même fin, car il questionne la vie et il est questionné par elle.

Dans cette optique également, notre institution se doit d'offrir des lieux et des temps de ressourcement, de prière, d'expérience spirituelle, de célébration et de partage.



## Ouverture et liberté

Nos établissements accueillent volontiers ceux et celles qui se présentent à eux ; ils leur feront connaître leur projet, les élèves seront invités au moins à partager les valeurs qui inspirent notre enseignement, et cela, dans le plus grand respect de la liberté de conscience.

## Œuvre de chacun, selon sa situation propre

Les membres du personnel des établissements collaborent loyalement au projet selon la tâche de chacun : ils ont à cœur de faire vivre dans leurs propos, leurs attitudes, leurs modes de relation, l'esprit qui anime ce projet. Si tous ne peuvent partager de l'intérieur les convictions qui l'inspirent, tous le respecteront et accepteront qu'il se développe.

## AU NIVEAU DE L'INSTITUT SAINT-ANDRÉ DE RAMEGNIES-CHIN ET TOURNAI

Aujourd'hui, le contexte d'école est bien différent de celui qu'ont connu les fondateurs de l'Institut Saint-André.

À l'origine, l'Institut était animé par une communauté religieuse homogène, rassemblée autour d'un même projet de vie, au cœur d'une société dite sociologiquement chrétienne.

Aujourd'hui, les laïcs ont remplacé les religieuses dans l'action pédagogique et éducative de l'école ; le public, tant les professeurs que les élèves, et de plus en plus de cultures, de milieux, de croyances et de degrés de foi différents.

Il s'agit donc d'une communauté éducative diversifiée, mais riche de sa diversité même, affrontée à une société largement pluraliste et en pleine mutation, mais interpellée par elle et ouverte sur les réalités à évangéliser.

Dans ce contexte différent, la communauté éducative d'aujourd'hui n'a pas à répéter ce qui a été, mais à repenser cet engagement dans un esprit de fidélité créatrice. Il s'agit de réactualiser, de repenser, d'inventer l'avenir en fidélité à un esprit.

Il faut donc, d'une part, s'enraciner dans la tradition qui est la condition de l'identité d'une œuvre et être conscient que cette identité est indispensable pour en assurer la continuité et pour construire son avenir et, d'autre part, découvrir une ligne de conduite qui permet d'adapter cette tradition à l'hétérogénéité du milieu scolaire actuel, et ce, dans un esprit de vraie tolérance, de liberté responsable et de joie.

Dans le contexte actuel, notre volonté est :

- de promouvoir la qualité de la relation, la présence à l'autre qui le fait « être » ;
- de promouvoir le climat de confiance, de convivialité, de joie ;
- de promouvoir l'éducation à l'engagement, à la responsabilité, au service, à la liberté, au discernement, à l'autonomie ;
- de promouvoir le souci du travail bien fait ;
- de faire prendre conscience à chacun(e) de l'obligation de se fixer un objectif et d'obtenir un résultat ;
- de fournir à l'élève le bagage intellectuel, le goût de l'étude et du travail, le sens du devoir, le sens de l'effort qui lui permettront de continuer à apprendre.

Dans cet esprit, il faut donner une place au cours de religion et à l'équipe pastorale qui sont par excellence porteurs du message évangélique.

Dans cet esprit, il faut de la part des enseignants une loyauté totale vis-à-vis du projet éducatif de l'école.

À l'inscription de l'élève, nous dirons ce que nous sommes et ce que nous avons vocation d'être.



**Par l'inscription de leur fils, de leur fille, à l'Institut Saint-André, les parents déclarent avoir pris connaissance du présent Projet Éducatif et l'acceptent.**

